

# BON À SAVOIR

## FICHE INTENDANCE

- ✓ **ATTESTATION DU QUOTIENT FAMILIAL**  
Seuls les documents CAF ou RÉGION sont valables).  
SANS QUOTIENT FAMILIAL VOUS PAYEZ LE TARIF MAXIMUM
- ✓ **LE RIB EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLÈVES**  
(Nous ne faisons pas de prélèvement automatique.  
Le RIB est nécessaire pour les remboursements et la Bourse).
- ✓ Vous devez régler obligatoirement le paiement du forfait trimestriel à l'inscription.
- ✓ SEULES LES BOURSES LYCÉENNES PERMETTENT DE PAYER LA DEMI-PENSION AU FORFAIT TRIMESTRIEL (N'oubliez pas de fournir l'attestation de bourse).
- ✓ Le Paiement CB ou en LIGNE est à privilégier pour les REINSCRIPTIONS.  
*PAIEMENT EN LIGNE : [mon lycée.net](http://mon.lycee.net) > logo ALISE*  
Mais n'oubliez pas d'insérer votre justificatif de paiement dans l'enveloppe.
- ✓ **SI VOUS PAYEZ PAR CHÈQUE, IL SERA ENCAISSÉ AU TRAITEMENT DU DOSSIER**  
(ATTENTION : VOUS NE POUVEZ PAS CHOISIR LA DATE DU DÉPÔT DE CHÈQUE).
- ✓ **VEUILLEZ BIEN GARDER VOS ORIGINAUX. NOUS NE FAISONS PAS DE PHOTOCOPIES.**

Une fiche d'intendance bien remplie contient :

1 photo

L'attestation de quotient familial

Le paiement ou (l'attestation de bourse lycéenne pour les demi-pensionnaires au forfait)

Le RIB